



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL



Le Conseil municipal se réunira

MARDI 1^{er} MARS à 19 H 30

dans la salle « Charles Polliand »

❧ ORDRE DU JOUR ❧

- ❖ Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 1^{er} Février 2022
- ❖ **DECISIONS DU MAIRE**
 - Attribution de l'occupation à titre précaire et temporaire de l'appartement communal de l'ancien presbytère, situé au 29 rue du Vieux Village à DUINGT, à la SAS ACM DL
- ❖ **DELIBERATIONS**
 - AFFAIRES GENERALES**
 - Convention de transmission électronique des actes au contrôle de légalité avec le Préfet ;
 - PERSONNEL**
 - Création d'un emploi non permanent à temps complet aux services techniques pour faire face à un accroissement d'activité en application de l'article 3 1 2 ° de la loi du 26 janvier 1984.
 - Création de deux emplois non permanents de surveillants de baignade à temps complet pour faire face à un accroissement d'activité en application de l'article 3 1 2 ° de la loi du 26 janvier 1984.
 - Création d'un emploi non permanent de surveillant de la voie publique à temps complet pour faire face à un accroissement d'activité en application de l'article 3 1 2 ° de la loi du 26 janvier 1984.
 - FINANCES**
 - Approbation du compte de gestion 2021 du receveur.
 - Affectation du résultat 2021
 - Approbation du compte administratif du budget principal 2021
- ❖ **QUESTIONS DIVERSES**

Le Maire,
Marc ROLLIN



Vu l'arrêté préfectoral n° 2021-CAB-BSI-053 du 1er mai 2021 portant prorogation de l'arrêté 2021-CAB-BSI-038 sur les diverses mesures visant à freiner la propagation du virus Covid-19, la séance se tiendra sans public, à l'exception des journalistes justifiant d'un motif professionnel pour y assister.